



TRANSPORT ROUTIER

Restrictions de circulation des véhicules lourds : Les entreprises de transport victimes de la cacophonie générale !

Au nord, de nombreuses interdictions de circulation des véhicules lourds ont été imposées par arrêtés préfectoraux, en raison d'un épisode neigeux dense.

Au sud, les interdictions de circulation des poids lourds fleurissent, cette fois-ci, en raison de mouvements de blocage mise en œuvre par le monde agricole.

Dans l'un ou l'autre des cas, les entreprises du transport routier en subissent les impacts directs. Cette situation est d'autant plus mal vécue qu'elle laisse apparaître un manque de coordination évident entre les services des préfetures de région et leurs homologues des départements. On regrettera également un décalage entre les annonces des autorités à la presse, leurs concrétisations par arrêtés et leurs applications par les forces de l'ordre.

Dans de telles conditions, les entreprises deviennent les victimes collatérales en étant empêchées de s'organiser efficacement.

Concernant les intempéries, l'insuffisance de coordination et le manque de clarté dans l'information contribuent à des situations incompréhensibles dont la conséquence immédiate est le stockage massif de véhicules en bord de route avec des conducteurs subissant des conditions de vie précaires. À l'approche du nouvel épisode neigeux annoncé pour vendredi, ces points de dysfonctionnement doivent impérativement être résolus.

S'agissant de blocages liés au mouvement des agriculteurs, là encore, le manque de coordination entre les départements entraîne une pagaille aboutissant souvent à des perturbations qui empêchent les entreprises du transport tout simplement de travailler ! Ainsi, depuis plusieurs jours, on constate de graves complications dans la circulation des autocars et des ramassages scolaires, tout comme dans le transport de marchandises. Cette situation ne peut pas durer davantage.

Pour l'OTRE, des enseignements concrets devront être rapidement tirés pour que cesse à l'avenir cette cacophonie générale. Dans ce but, l'OTRE demande dès maintenant que se tiennent de nouveau des réunions de concertation et d'information avec tous les protagonistes concernés par les conséquences des intempéries. C'était le cas les années précédentes. Il apparaît nécessaire d'en rétablir le principe d'urgence si les perturbations météorologiques doivent se poursuivre.

Contact presse : *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général*
06 30 12 37 37
jeanmarc.rivera@otre-direction.org